

## Un centre ressource

Le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV) a pour vocation d'apporter une aide à l'ensemble des établissements et services pour déficients visuels (6-20 ans) de la région Rhône Alpes. À ce titre, il constitue la tête du réseau du dispositif Soins et Accompagnement en Rhône Alpes pour la Déficience Visuelle (SARADV) qui rassemble l'ensemble des services gérés par les associations membres de l'Union Régionale des PEP (URPEP).

### Ses missions sont les suivantes :

- Une mission bilan / expertise
- Une mission information et sensibilisation / formation / recherche
- Une mission compensation du handicap
- Une mission animation du réseau régional SARADV

Le CTRDV est un des établissements de l'association Les PEP 69

Retrouvez plus d'informations sur les sites internet :

<http://www.ctrdv.fr>

<http://www.lespep69.org>



**Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle**

150 rue du 4 Août 1789  
69100 Villeurbanne

Tel accueil : 04 37 43 38 28  
Fax : 04 37 43 38 24  
accueil@ctrdv.fr - <http://www.ctrdv.fr>

Coordonnées GPS :  
Latitude : 45.763816  
Longitude : 4.891059

Métro : ligne A arrêt Flachet  
Bus : C26 arrêt Perralière

Réalisation CTRDV - Les PEP 69 - mai 2012

# Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle

## Intervention en ergothérapie



Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle

Ergothérapeutes : 04 37 43 64 65 - [accueil@ctrdv.fr](mailto:accueil@ctrdv.fr)



## Public concerné



**Jeunes déficients visuels de 6 à 20 ans bénéficiant d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), scolarisés en milieu ordinaire en région Rhône-Alpes ou à la Cité scolaire René Pellet de Villeurbanne et inscrits dans un service d'accompagnement scolaire.**

## Présentation du service

*Le service est composé de deux ergothérapeutes diplômées d'État. Elles forment, avec les instructrices de locomotion et l'informaticien, l'équipe mobile du CTRDV. L'ergothérapie est une discipline paramédicale qui vise à maintenir, et développer l'indépendance et l'autonomie du jeune, dans les activités de la vie quotidienne, scolaires et de loisirs.*

## Services rendus



**L'ergothérapeute intervient dans les lieux de vie de l'enfant : établissement scolaire, domicile, quartier (commerces de proximité, distributeur automatique...) et espaces de loisirs.** La prise en charge peut être individuelle ou collective, animée seul, avec la famille ou avec d'autres professionnels (instructeur de locomotion, orthoptiste, éducateur spécialisé, psychomotricien...). La fréquence (régulière ou ponctuelle) et la durée de prise en charge s'adaptent aux besoins du jeune.

*Les champs d'intervention sont :*

- évaluation et définition des besoins ;
- apprentissage de techniques de compensations multi-sensorielles et gestuelles ;
- mises en situations écologiques (repas, toilette, habillage, cuisine, courses...);
- préconisations et apprentissage à l'utilisation d'aides techniques (dictaphone, téléphone portable adapté, montre parlante...);

- aménagement de l'environnement (repères tactiles sur appareils électroménagers...);
- préconisations d'outils scolaires spécifiques (cahiers, règles, stylos, outils informatiques, logiciels adaptés...), de matériels ergonomiques (bureau, pupitre, lampe...), et d'aides optiques, en lien avec l'orthoptiste (loupe à poser, loupe électronique, téléagrandisseur...);
- mise en place et apprentissage à l'utilisation des outils préconisés ;
- transmission et relais des acquis auprès de la famille et des professionnels accompagnant le jeune ;
- sensibilisation auprès du corps enseignant, Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), camarades de classe...

## Modalités d'accès

**Une demande écrite est formulée par les équipes des services d'accompagnement de la région Rhône-Alpes.** Elle est traitée au sein de l'équipe mobile avant d'entreprendre le bilan initial qui va déterminer les modalités et les besoins d'une prise en charge ou d'une intervention ponctuelle.



## Missions transversales

### **Mission dans le cadre du Bilan Conseil**

Évaluation des répercussions de la gêne visuelle du jeune dans ses activités de vie quotidienne et scolaires, préconisations en aides humaines et matérielles, sensibilisation aux compensations multi-sensorielles et techniques dans le cadre du bilan conseil ou d'un complément de bilan en situation réelle.

### **Mission information, formation, sensibilisation à la déficience visuelle**

Dans une démarche interdisciplinaire (ophtalmologiste, orthoptiste, ergothérapeutes, instructrices de locomotion, transcripateurs, psychologue...) auprès des professionnels (AVS, enseignants, rééducateurs) et/ou au sein du groupe classe.

### **Recherche et développement**

Participation à la veille technologique en lien avec l'informaticien du service.

### **Contactez les ergothérapeutes :**

Tel : 04 37 43 64 65 - Fax : 04 37 43 38 24 - [accueil@ctrdv.fr](mailto:accueil@ctrdv.fr)

**Retrouvez le formulaire de demande sur le site internet du CTRDV :**

<http://www.ctrdv.fr>